



**Fratres Ordinis Prædicatorum**  
**CURIA GENERALITIA**

A Rome, le 24 mai 2014  
Mémoire de la translation de notre Père Saint Dominique

*Mendiants et solidaires*  
*Pour une culture de la solidarité au service de la prédication*

Dans un monde où il n'y a jamais eu autant de richesse et d'argent en circulation mais où l'écart se creuse de plus en plus entre les riches et les pauvres, l'Ordre ne peut rester insensible à cette réalité, ni laisser les « logiques du monde » déterminer les relations entre nous. C'est pour cela, et pour ancrer notre prédication dans le souci d'un monde plus équitable, que nous devons développer entre nous une véritable et exigeante « culture de la solidarité ». Une telle culture participera au renforcement de notre unité, caractéristique fondamentale de notre Ordre.

*Introduction : à partir de la mendicité, une culture de la solidarité*

**Mendicité**

L'Ordre des Prêcheurs a été fondé comme un Ordre mendiant et, même s'il est évident que les époques sont différentes, il est important de tenir compte de cela lorsque nous parlons de notre identité dominicaine. On sait que Dominique avait une exigence très radicale concernant la pauvreté : à son époque, il a voulu choisir un statut le faisant solidaire de ceux qui étaient dans un état de déréliction ; il insistait aussi sur le fait de ne rien avoir en propriété, personnelle ou communautaire. Cela l'a naturellement conduit à adopter le statut de mendiant, suivant l'exemple même de Jésus (cf. Thomas d'Aquin, *Summa Theologiae* III 40 3). Cependant, outre le fait d'être la conséquence du choix d'un rapport assez radical à la pauvreté, la mendicité indique aussi le choix de vivre en dépendance de celles et ceux à qui les prêcheurs sont envoyés, à l'image de la dépendance de Jésus et ses premiers disciples lorsqu'ils vont à travers villes et villages pour proclamer le Royaume de Dieu (Lc 8, 1-3). Cette dépendance manifeste la volonté de prendre le risque d'une certaine précarité matérielle et à l'image de saint Dominique, l'abandon à la divine Providence, mais aussi le choix d'une prédication itinérante. Ainsi, parler de solidarité dans la mission universelle d'évangélisation évoque la nécessité du support mutuel dans cette mission d'itinérance évangélique, à la fois qualifiant notre vie (itinérance à cause de l'Évangile), et aussi déterminant notre objectif (itinérance pour donner l'Évangile).

Le choix d'une telle précarité mendicante est loin d'être évident aujourd'hui pour plusieurs raisons. Nous devons bien sûr, par exemple, assumer un certain nombre d'obligations, comme celles de la formation des plus jeunes frères ou du meilleur soin possible apporté aux plus anciens, mais aussi celles des assurances pour les soins de santé et les pensions de vieillesse, ou encore la maintenance raisonnable de nos lieux d'habitation et de célébration. Compte tenu de la réalité de la précarité sociale dont beaucoup sont victimes dans bien des pays, il ne serait pas sain, ni juste, de prétendre nous identifier à elle. Du fait des systèmes de solidarité établis entre les différentes composantes d'une société donnée, les religieux ne peuvent pas se mettre volontairement dans une position où les autres seraient

dans l'obligation de subvenir à tels ou tels de leurs besoins qu'ils auraient les moyens d'assumer. Néanmoins, le choix d'une certaine « frugalité » et simplicité de vie doit être un choix déterminé, afin de ne pas nous tenir à distance des plus précaires, et ne pas nous trouver « solidaires » des nantis et des puissants sans l'avoir réellement décidé. Or il faut reconnaître que, progressivement, nous avons pris l'habitude de certains niveaux de vie qui obligent à assurer les ressources équivalentes nécessaires, et que nous ne sommes pas toujours prêts à abaisser le niveau de vie et de confort qui est le nôtre dans bien des pays. De même, dans de nombreux lieux, nous nous sommes habitués à être propriétaires de biens immobiliers importants (voire de chercher à le devenir) dont nous n'envisagerions que difficilement de nous départir pour assurer des besoins plus essentiels, alors même que nous avons besoin de solliciter la générosité d'autres pour nous aider à y subvenir. Il ne faut donc pas nous « payer de mots » et une réflexion sur la mendicité doit être pour nous un appel à évaluer objectivement et avec humilité ce à quoi nous engage un tel choix, et quels sont les besoins réels pour lesquels nous jugeons légitimes de demander l'aide d'autrui. Une question, en particulier, doit nous hanter : dans quelle mesure notre rapport à la mendicité nous met-il en dépendance des autres pour subvenir aux besoins de notre vie quotidienne, et dans quelle mesure pensons-nous la mendicité comme la manière moderne de demander aux autres de subvenir à des besoins que nous déterminons nous-mêmes ? Ou, au contraire, et de manière plus juste, souhaitons-nous apprendre à nous en remettre aux autres pour déterminer, à partir des « relations vivantes » (LCO, 99 II) entretenues avec eux, le niveau de vie qui serait le plus adéquat à notre mission de prédication ?

### **Solidarité et bien commun**

Les deux derniers chapitres généraux (ACG Rome 2010 §§57, 72-73 ; ACG Trogir 2013 §§48, 57, 111, 209) nous invitent à poser ces questions sur notre manière de vivre la pauvreté et la mendicité dans le cadre plus global d'une véritable *culture de la solidarité*. Cette perspective pourrait nous aider à éviter le risque, souvent signalé au fil des visites dans les provinces, de faire des choix apostoliques qui, en réalité, en viennent à suivre des critères relevant davantage de la sécurité économique que de la mission, ce que bien des frères disent regretter. En visitant les provinces, on peut entendre, par exemple, des frères regretter que la nécessité de garder tel ou tel office assez rémunérateur empêche de répondre à un besoin plus urgent, ou que le choix de rester dans tel ou tel lieu soit moins lié au besoin réel de ce lieu qu'à sa rentabilité. Les questions économiques doivent, certainement, être prises en compte dans l'organisation de notre vie apostolique, mais comment faire pour qu'elles ne deviennent pas un critère contraignant qui ferait obstacle à la réponse aux besoins de l'évangélisation ou à la créativité ?

Depuis la fondation de l'Ordre de nombreuses formes de solidarité ont existé entre les différentes entités. Elles ont permis l'essor de notre mission et ont renforcé les liens fraternels de solidarité au cours des siècles. Toutefois une culture renforcée de la solidarité entre nous signifie, entre les autres exigences qui en découlent, entendre l'appel à ne pas d'abord être centrés sur nous-mêmes mais à nous laisser 'exproprier de nous-mêmes', selon la belle expression proposée par le Cardinal Ratzinger en 2000 pour désigner l'exigence spirituelle de la nouvelle évangélisation. Cette expropriation de nous-mêmes par le souci des besoins des autres pourrait constituer un milieu d'où émergerait et où s'enracinerait la conscience d'une responsabilité apostolique commune à laquelle serait, en un second temps, ordonnée l'organisation de notre vie matérielle concrète. La solidarité n'évoquerait ainsi pas seulement un fonds de ressources grâce auquel chacun pourrait réaliser, avec l'aide économique des autres, ses propres projets, mais plutôt une manière de vivre entre nous sur la base d'un souci

commun de la Prédication qui nous rendrait davantage capables d'ajuster notre vie concrète aux besoins apostoliques réels assumés de manière solidaire par tous.

Prenons l'exemple de la formation initiale des frères, qui pourrait être l'un des éléments prioritaires de cette responsabilité commune, parce que la préparation des frères prêcheurs de demain doit réellement être le souci de tous. En ce domaine, on peut constater une réelle inégalité entre les frères de l'Ordre, qu'il s'agisse des ressources pour assurer la vie quotidienne des maisons de formation, des moyens d'études (bibliothèques, instruments de travail, inscriptions universitaires) ou de la possibilité de faire l'expérience de l'universalité de l'Ordre. Or, chaque frère en formation fera profession pour l'Ordre, et il nous faudrait trouver comment mieux assumer cette réalité d'un point de vue économique, de sorte que chacun puisse bénéficier des moyens nécessaires à sa formation et à ses études initiales. On pourrait souligner le même besoin de solidarité concernant les études académiques complémentaires et spécialisées par lesquelles les provinces ont le devoir de préparer des frères pour assumer cette dimension-là de la mission de l'Ordre. Déjà existent bien des réalisations de solidarité dans ce domaine de la formation entre certaines provinces, et la générosité de certaines entités est admirable. Nous pourrions sans doute améliorer encore l'efficacité de ce soutien en structurant davantage la solidarité au niveau de l'Ordre tout entier : ajustement et collaborations soutenues des nombreuses structures de formation existant dans les provinces déjà bien pourvues afin de libérer des forces, soutien des maisons de formation encore fragiles, bourses d'études, collaborations structurées pour l'enseignement, disponibilité pour renforcer les communautés de formation, etc...

Quand on parle de solidarité, la référence à l'Écriture qui vient alors spontanément à l'esprit est celle de la première communauté décrite dans les Actes des Apôtres, où « Tous les croyants ensemble mettaient tout en commun ; ils vendaient leurs propriétés et leurs biens et en partageaient le prix entre tous selon les besoins de chacun » (Ac 2, 44-45). L'enjeu, nous le savons bien, n'est pas seulement celui de partager avec d'autres, et encore moins de partager son superflu au gré de notre généreuse « bonne volonté ». Il est surtout celui d'avoir a priori de l'estime pour les besoins d'autrui, et de considérer que ces besoins sont aussi, en quelque sorte, les nôtres. Là où, parfois, nous sommes tentés de résoudre la question de la mise en commun du seul point de vue économique, il nous faut prendre plutôt le point de vue plus large qui sollicite aussi la solidarité pour aider à faire face à des besoins pour des tâches apostoliques ou des renforcement de communautés, à cause de notre responsabilité apostolique commune. Le péché de dissimulation, rapporté dans les Actes, n'est pas d'abord un mensonge, mais une désertion du souci de l'unité de tous qui suppose, de manière inconditionnelle, confiance et estime mutuelles. La mendicité est comme une école qui nous apprend comment adopter la position d'être mendiant de l'estime d'autrui pour nos besoins. La mise en commun des biens, de son côté, est une pédagogie de la vigilance du bien commun, fruit du souci des besoins d'autrui.

### **Renouveau dans l'Ordre**

Cet appel à développer une culture de la solidarité est lancé par les derniers chapitres généraux en même temps qu'ils invitent à *une restructuration de l'Ordre*. Cette restructuration s'inscrit dans la perspective du renouvellement auquel nous invite la célébration prochaine du Jubilé de l'Ordre. Elle doit donc être définie non comme une rationalisation de nos structures mais comme la volonté d'ordonner au mieux nos modes d'organisation à la mission de prédication. L'enjeu est celui de la promotion et du soutien de la prédication de l'Ordre pour l'Église en de nouveaux lieux, ou en des lieux particulièrement difficiles. Dans ce cadre, il est essentiel de ne pas seulement prendre en considération les

réalités fortes, organisées, bien établies et assurées. Le danger des restructurations, dans notre monde « globalisé », est en effet de donner la préférence aux plus forts, invitant les faibles à rejoindre les forts ou à se mettre sous leur protection, les exposant à l'arbitraire de la bonne volonté des forts. Dans notre effort de restructuration, nous devons au contraire prendre en considération la complémentarité entre toutes les formes de présence de la prédication de l'Ordre, plus ou moins fortes ou fragiles. Les commencements d'une nouvelle mission, par exemple, peuvent être fragiles et précaires, et demandent un soutien long et cohérent alors que, parfois, on voudrait porter très rapidement des jugements d'efficacité. On sait aussi que certains lieux de prédication particulièrement importants sont et resteront particulièrement vulnérables et peu souvent en mesure d'assurer la subsistance des prêcheurs, ce qui justifie de mettre en place une solidarité durable. Le seul point de vue possible est alors, une fois encore, celui de la responsabilité commune de la prédication, qui permet que, tous ensemble, nous nous donnions la possibilité de porter la Parole en des lieux plus difficiles où la fragilité et la précarité seront la condition même du témoignage évangélique.

Evidemment, une telle culture de la solidarité doit être placée dans le contexte global du monde. L'une des caractéristiques du « monde global » est l'écart qui s'élargit entre les riches et les pauvres. D'une certaine façon, cet écart s'élargit aussi entre nous – entre les provinces, et parfois même au sein d'une province entre les communautés. Cet écart s'élargit aussi entre nous et les couches les plus précaires de la population à laquelle nous sommes envoyés (moyens de déplacement et de communication, accès aux soins de santé, éducation...). Penser une culture de solidarité nous oblige ainsi à préciser le sens que nous voulons donner au fait d'être envoyés pour vivre en frères avec le monde et, par cette fraternité, témoigner de la Parole qui vient s'adresser à tous pour proposer l'amitié avec Dieu. En ce sens, la solidarité nous apprend à naître à la fraternité, tant au sein de nos communautés que dans notre relation avec celles et ceux à qui nous sommes envoyés.

### *La solidarité et les vœux*

La solidarité n'est pas l'un des trois vœux classiques de la vie religieuse mais, dans cette perspective de la mendicité, nous pouvons comprendre comment une culture de la solidarité telle qu'évoquée plus haut concerne en fait les trois vœux classiques de la vie consacrée. Lorsque, dans l'Ordre, nous prononçons *le vœu d'obéissance*, nous demandons la grâce de consacrer notre vie à la Parole dans l'itinérance du prêcheur. D'une certaine façon, nous faisons vœu d'être mendiant, parce que prêcheur.

Aux premiers frères, Dominique demandait de lui promettre obéissance et vie commune. Il me semble qu'il insistait ainsi sur le lien entre la prédication et le travail de la fraternité, affirmant implicitement que le service de la prédication est intimement lié au mystère de la grâce par laquelle le Christ établit son Eglise comme Fraternité donnée au monde comme signe de l'espérance du salut. L'engagement à la vie commune n'est pas d'abord un engagement relevant d'une observance morale, mais bien plutôt cette attestation d'une espérance en ce mystérieux travail de naissance à la fraternité. Les premiers compagnons de prédication de Jésus l'ont vu se faire solidaire de l'humanité, solidaire de celles et ceux qui n'avaient pas leur place dans la société établie par les hommes – tels le lépreux, l'aveugle né et le paralytique, ou encore les publicains et les pécheurs dont il accepte de partager la table - solidaire de tous pour le salut de tous. Les disciples ont ainsi appris à vivre eux-mêmes cette solidarité (cf. Lc 8-10 ; Mt 10) comme un chemin privilégié pour la prédication. Les lettres apostoliques de Paul manifestent combien il pouvait être difficile pour les nouveaux croyants, au long du temps, d'établir entre eux de vrais liens de solidarité. Elles

insistent sur le caractère essentiel de cet aspect économique dans la vie des disciples du Christ. Le témoignage de la vie fraternelle n'est pas celui d'un idéal moral déjà réalisé pleinement, mais bien plutôt celui de l'espérance que l'humain est capable de se convertir à la fraternité, en devenant progressivement solidaire des frères et sœurs qui lui sont donnés, inspiré par l'exemple même du Christ (2 Co 8-9, où St Paul propose un paradigme pour une réflexion théologique sur la solidarité entre les communautés chrétiennes). En ce sens, la fraternité solidaire est une modalité privilégiée pour « annoncer le Royaume ». La promesse d'obéir, d'écouter la Parole pour se laisser guider et mettre au service du bien de tous, scelle l'entrée dans la solidarité.

Toute conversion est, ultimement, œuvre de la grâce, mais il revient à qui la désire de se donner les moyens, et les conditions concrètes, pour se tenir prêt à être travaillé par cette grâce. De ce point de vue, nous pouvons dire que la manière de vivre *le vœu de pauvreté* est un des moyens de cette préparation. Nous ne pouvons nier un réel paradoxe dans nos vies religieuses : pauvres ou mendiants à l'origine, comme il a été facile, et rapide, de s'installer dans une vie plutôt « bourgeoise » et individualiste ! Ceci est vrai d'un point de vue collectif, et l'on comprend bien pourquoi Dominique voulait mettre en garde contre l'instinct de propriété, qui risque de nous attacher aux biens davantage que nous rendre disponible à la mobilité pour la prédication. Mais ceci est vrai aussi du point de vue personnel, ce qui se manifeste pour beaucoup d'entre nous qui, arrivés dans l'Ordre avec si peu de choses, devons à chaque nouvelle assignation organiser des déménagements de plus en plus importants tant nous avons accumulé livres et biens de tout genre, sans parler des positions sociales ou académiques. Le vœu de pauvreté est celui qui doit nous inviter, au jour le jour, à nous laisser désinstaller de cette tendance à « assurer » notre vie par nous-mêmes, pour préférer laisser les « relations vivantes » avec les gens (et avec les frères de notre communauté, de notre province) être, finalement, notre véritable assurance. C'est à partir de là qu'il sera donné à chacun « au centuple ».

Nous ne devons pas appartenir à des lieux précis qui se maintiendraient indifférents aux autres, mais nous devons plutôt accepter d'être faits solidaires dans les pays auxquels nous sommes envoyés. Il y a lieu de travailler ensemble pour gagner toujours davantage en simplicité et frugalité de vie, non par un malsain plaisir d'être un « héros » de la pauvreté qui conduirait à être imbu de soi-même, mais pour gagner en liberté intérieure, gagner aussi en confiance mutuelle qui nous permet de croire qu'il sera vraiment donné à chacun selon ses besoins. C'est souligner le *lien essentiel entre le vœu de pauvreté et la détermination à mettre en commun nos biens*. Or, il faut bien le reconnaître, la mise en commun des biens est l'une des plus grandes difficultés rencontrées dans les communautés, mais aussi dans les provinces entre les communautés. Chacun connaît les multiples stratégies qui tentent de détourner cet engagement et nous savons bien que c'est là un des points les plus difficiles de la vie commune. Faire l'expérience de cette difficulté est éprouver en notre propre expérience de la vie le défi que représente tout appel à la solidarité avec d'autres : la vie commune, dans le partage quotidien de la vie fraternelle, dans l'organisation capitulaire de la communauté, ainsi que dans la gestion concrète du bien commun, est en quelque sorte une « pédagogie » de la solidarité. De ce point de vue, porter en communauté le souci de vraies et fortes solidarités entre nous, c'est-à-dire entre les communautés et/ou les provinces, mais encore à établir de vraies solidarités avec les pauvres de notre monde est un appel à prendre au sérieux cet engagement à préférer organiser nos vies personnelles et communes sous le signe de la précarité plutôt que sous celui de la sécurité absolue. Encore et toujours, faire le choix de se laisser désinstaller et « exproprier de soi-même » ...

*Le vœu religieux de chasteté* participe de ce même mouvement, invitant lui aussi à une certaine désinstallation affective. Après quelques mois dans une communauté vivant dans un milieu de grande précarité, en proximité avec de nombreuses personnes victimes de la pauvreté, un frère disait que, dans un tel apostolat, ce qui était en question pour les religieux était moins le vœu de pauvreté que celui de chasteté. En effet, la pauvreté subie n'est enviable par personne et ne saurait être considérée comme une « valeur » en soi. Mais l'engagement à la solidarité avec les pauvres appelle à approfondir, à cultiver davantage, l'engagement à la chasteté. C'est-à-dire la juste distance qui ouvre réellement un espace de liberté à chacun. La précarité à laquelle mène le vœu de chasteté dans le célibat continent est celle d'une certaine insécurité dans la solitude, faisant le pari que du manque naîtra une plus vive disponibilité à référer notre aptitude à la solidarité à la manière dont le Christ la réalise en son humanité. Ainsi, la chasteté conduit à la fois à une certaine attitude dans l'existence, mais aussi à l'apprentissage d'une certaine qualité de relation avec ceux qui sont dans le besoin, découvrant que la question n'est pas de combler les besoins, mais de lier les destinées en une relation de solidarité qui libère les uns et les autres.

### *Solidarité dans la mission et témoignage pour le monde*

Au cours des visites dans l'Ordre, il est toujours très important de rappeler l'unité organique de notre Ordre, qui n'est pas une addition d'entités, chacune autonome, qui seraient contractualisées entre elles comme dans une « fédération », pas plus qu'une province n'est une addition juxtaposée de communautés, ni une communauté une juxtaposition de frères individuels. Cette visée d'une réalité « organique » (intégrative, en quelque sorte ; cf. LCO 1, VII) est, en elle-même, une forme d'annonce du Royaume : si nous aspirons à un monde dont le Dieu de l'Alliance pourrait accepter d'être le roi, et dans lequel l'humain ne chercherait plus d'autres « rois » fabriqués à sa propre image, il convient de chercher à en faire – avec les capacités humaines et les limites qui sont les nôtres – un monde habitable par tous. Un tel monde ne peut être réduit à une organisation contractuelle entre des entités ou individus autonomes ; il doit être un monde où les destins des uns et des autres sont liés en une même existence parce que liés en une même espérance en Dieu qui à la fois est source de la communion entre les humains, et sollicite leur participation active. Telle serait la prédication de la fraternité, à laquelle contribue très précisément l'engagement à la solidarité.

C'est dans cet horizon que l'on peut dire que, dans nos communautés, la question du rapport aux biens matériels, et à l'argent en particulier, est non seulement révélatrice de l'idée de la socialité que nous portons et souhaitons promouvoir, mais aussi de l'espérance réelle que l'on a en la puissance transformatrice du « travail de communion fraternelle » (cf E. Lévinas, « Socialité et argent, in C. Chalier et M. Abensour, *Cahier de l'Herne. Emmanuel Lévinas*, Editions de l'Herne, Paris, 1991, p. 134-138 – texte dans lequel la socialité désigne la dynamique des relations sociales qui organisent et déterminent une société et une culture). Les règles qui nous guident en ce domaine ne sont pas là pour « moraliser » la vie religieuse, mais bien plutôt pour l'inscrire d'abord dans son horizon théologique, et donner à nos pratiques concrètes des perspectives eschatologiques. C'est du point de vue de cet horizon (et avec la force de l'espérance qu'il peut donner) que l'on pourra oser affronter les failles éventuelles afin de les corriger (économie parallèle, résistance à la mise en commun des biens, consumérisme, sécurisation de la vie personnelle, priorité donnée aux liens familiaux ou aux soutiens privés sur la solidarité communautaire, alliances établies sur la base de dépendances affectives...). Ces corrections n'appellent pas d'abord des jugements moraux des personnes, mais bien plutôt une créativité dans la solidarité de la vie fraternelle. C'est aussi de ce point de vue théologique qu'on pourra oser définir des priorités en faveur des plus pauvres dans une communauté, des moins nantis, des moins productifs. C'est ce point de vue qui pourra guider

les moyens mis en œuvre pour établir au sein de la communauté l'interdépendance de la solidarité (gestion en commun, donner à chacun selon ses propres besoins ...).

Cet horizon sera aussi celui qui orientera les relations de solidarité au sein d'une province. Dans une province, certaines questions se posent souvent : la distinction entre des communautés riches et des communautés pauvres (parfois, les plus riches aident les plus pauvres, mais dans certains cas selon des critères qui relèvent de l'initiative des plus riches) ; il existe une inégalité entre les communautés qui rendent compte de leur gestion avec toute la transparence requise, et celles qui pratiquent une certaine dissimulation ; dans bien des lieux, des institutions apostoliques ont été créées qui promeuvent certainement la prédication, mais elles peuvent aussi progressivement être tentées de s'autonomiser par rapport à la province, quand elles ne sont pas exposées à ce que l'un ou l'autre frère responsable s'en fasse pratiquement le propriétaire. D'une manière plus générale, plusieurs provinces sont amenées à réfléchir sur les liens qui s'établissent progressivement entre les choix apostoliques et le souci de rentabilité économique : si cette dimension ne peut certes être ignorée, il s'agit d'éviter que, pour des raisons économiques non explicitées, les activités de prédication orientent nos solidarités du côté de ce qui assurerait notre propre sécurité. Il convient donc d'évoquer la relation qui peut s'établir au sein d'une province avec les communautés, les Instituts, voire les vicariats jugés peu participatifs. A propos de cela, trop souvent la réalité économique devient le premier, parfois le seul, mode de chercher à établir des relations avec d'autres.

A travers tous ces faits, comment l'Ordre révèle-t-il le monde ? Il est important d'en prendre conscience de sorte que l'on soit conscient de l'exigence radicale du travail de la communion fraternelle pour le monde. La question de l'option pour les pauvres est centrale parce qu'elle est un critère d'analyse, d'authentification, de décentrement (de qui nous faisons-nous les proches ?). Comment nos communautés se lient-elles par la solidarité, et partagent avec l'ensemble d'une province voire de l'Ordre leurs solidarités ?

Des questions se posent dans l'Ordre, en particulier concernant la santé et la formation initiale, qui sont deux domaines où se manifeste le plus d'inégalité entre nous. Mais on peut aussi interroger les liens de proximité avec tel ou tel milieu qui pourraient sembler assez incompatibles du point de vue de l'ensemble de l'Ordre. De même, on doit souligner une grande inégalité de la disposition de moyens de vie apostolique, ou d'insertion apostolique – c'est-à-dire aussi, parfois, de liberté apostolique. On peut, par exemple, accepter (voire demander) la responsabilité de paroisses pour vivre, au détriment d'une priorité donnée à l'approche éducative, ou à la promotion des pauvres, des femmes, ou à la protection des enfants.

Dans le fonctionnement de la solidarité entre nous, il est indispensable d'avoir des exigences de clarté, de transparence, de comptes rendus objectifs et précis. En même temps, il est important aussi de ne pas demander aux plus faibles, à ceux qui ont le plus de besoins essentiels, des comptes qu'on ne demande pas à ceux qui sont plus forts. Ainsi va le monde, certes, mais il est important de résister à cette tentation pour nous qui désirons annoncer une bonne nouvelle par la parole et par l'exemple.

### *Bâtir une culture de la solidarité*

En réponse à la demande du Chapitre général de Rome, qui avait chargé le Maître de l'Ordre d'établir un « bureau de soutien à la mission » (ACG Rome 2010, 231), un Bureau de la solidarité – dont le nom est désormais *Spem Miram Internationalis* - a été mis en place

depuis trois ans. Son objectif majeur est de promouvoir le développement de la culture de solidarité qui a été évoquée jusqu'ici et de gérer les fonds de solidarité dans cette perspective. Mais cette gestion doit trouver son sens dans les grandes lignes de cette culture de la solidarité, de même qu'elle trouvera sa pertinence pour promouvoir la solidarité à la mesure où une « culture commune de solidarité » sera soutenue par tous.

On peut identifier certains préalables à une telle culture. Elle doit s'appuyer sur une conscience apostolique commune et des priorités assumées ensemble. Il ne serait par exemple pas possible de développer une solidarité dans le domaine de la formation initiale si nous ne sommes pas tous convaincus qu'il est plus important de promouvoir la vocation de tous les frères pour l'Ordre, que de nous restreindre au seul souci de notre entité d'appartenance. Cela souligne à nouveau le fait que l'Ordre n'est pas une « fédération » de provinces, même s'il est très important que les entités aient de vrais enracinements locaux, culturels et ecclésiaux. Cet enracinement dans le « particulier » est essentiel pour que chaque entité contribue à promouvoir la mission de l'Ordre dans sa dimension de service de l'Eglise universelle. Une solidarité entre nous peut s'établir à la mesure où nous saurons développer une réelle connaissance et estime mutuelle des projets portés par les uns et les autres. Enfin, si nous voulons progresser dans la solidarité, cela suppose que chacun, chaque entité, soit animés par une vraie détermination à s'en tenir au « réellement nécessaire », mettant à disposition de tous tout le reste.

Dans cette perspective, je demande à toutes les entités, communautés et provinces, de réfléchir à une meilleure façon de vivre la solidarité au sein de l'Ordre. Il est possible d'identifier plusieurs formes de contribution à ce projet de solidarité : contributions régulières des communautés et des provinces aux fonds de solidarité de l'Ordre qui soutiennent les projets apostoliques et de formation des entités plus fragiles; collaborations pour la formation des jeunes frères ; alliance thématique (par exemple dans le champ de l'éducation ou de la protection de l'enfance) ; partage de nos « ressources humaines » (enseignants, pasteurs, experts) ; réponses partielles à des appels ; partage des « ressources relationnelles » (nous sommes parfois assez « jaloux » de nos bienfaiteurs !). Les communautés et provinces peuvent, chacune à leur niveau, décider de soutenir ces projets de solidarité de l'Ordre. Le Bureau *Spem Miram Internationalis* assure le suivi des projets à proposer au Maître de l'Ordre, et veille à ce que l'argent soit utilisé à bon escient de telle sorte que les communautés et provinces donatrices soient assurées de ce qu'il advient de leurs contributions généreuses (cf ; la page web de *Spem Miram Internationalis*, [www.spemmiram.org](http://www.spemmiram.org), qui présente ces objectifs et les procédures de candidatures de projets, met à disposition les formulaires de soumission des projets, et montre les réalisations des projets soutenus par les différents fonds).

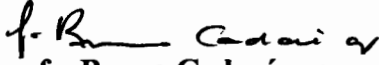
Il est évident aussi que la bonne dynamique de solidarité appelle un certain nombre de conditions : c'est, bien sûr, l'exigence de comptes clairs, de comptes rendus de ce qui est réalisé, de manifestation de gratitude ; mais c'est aussi une volonté de ne pas s'enfermer dans des attitudes de victimisation, de dépendance infantile. Un frère, il y a peu, me faisait prendre conscience que notre dynamique de solidarité entre nous serait probablement renforcée si nous trouvions comment déployer tous ensemble un projet de solidarité avec d'autres que nous. Il exprimait le rêve que cela soit une manière pour nous de célébrer le Jubilé de l'Ordre : donner au monde ce que nous avons reçu !

Ce pourrait être un point d'appui pour conclure cette lettre sur la culture de la solidarité. Bien sûr, nous avons besoin de développer davantage la solidarité entre nous, et cela sera un élément essentiel pour consolider l'unité de l'Ordre. Mais comme je le soulignais au début de



cette lettre, une telle culture doit sans cesse se référer au fait que Dominique nous a transmis un Ordre qui a choisi d'être prêcheur en étant mendiant, imitant ainsi Celui dont nous voulons annoncer la venue dans le monde, Parole de vie se présentant comme mendiant l'hospitalité de l'humanité pour manifester qu'en le Fils, Dieu veut se faire solidaire du monde.

Votre frère,

  
**fr. Bruno Cadore, op**  
Maître de l'Ordre des Prêcheurs

*Prot. 50/14/370 Letters\_to\_the Order*

